Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_334-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 34
Présents : 31
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue des Marronniers » 35133 SAINT GERMAIN EN COGLES, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvions Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, Mme Balusson, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, Mme Boulière, M. De Moncuit, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Était présent en tant que suppléant sans voix délibérative : M. Jobert,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M, Prioul représenté par Mme Meignan, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Hamard représenté par Mme Boulière

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. Rault, Mme Gobé, M. Germain,

Monsieur Daniel HELBERT est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_334_020_7.1 : Intégration d'une SPL régionale de tiers financement pour la rénovation énergétique des logements privés : l'OBTF – Opérateur Breton de Tiers Financement

Monsieur Pascal HERVE, Vice-président en charge de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Contractualisations, rappelle que Couesnon Marches de Bretagne a signé en juin 2025 un *« Pacte Territorial France Rénov' »* avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), afin de coordonner la mise en œuvre du Service Public de Rénovation de l'Habitat sur son territoire. Il s'agit de la première étape dans le parcours de la rénovation de l'habitat privé : communication, accueil, information et orientation des particuliers.

Pour la mise en œuvre de ce service, CMB s'appuie sur le service Rénobatys de l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères, qui est labellisé France Rénov' (dispositif national) et membre du réseau Rénov' Habitat Bretagne (dispositif régional).

Après cette première étape d'accueil et d'information, les particuliers qui souhaitent demander des aides financières doivent être orientés vers un accompagnement pour constituer et déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Anah. Cet accompagnement est réalisé par les opérateurs labellisés « Mon Accompagnateur Rénov' » (MAR). Ce dispositif national est piloté et financé par l'Anah. L'EPCI n'intervient pas dans le financement de cet accompagnement.

La Région Bretagne, quant à elle, est un acteur historique de la rénovation énergétique de l'habitat privé, avec notamment la création en 2016 du réseau Rénov' Habitat Bretagne.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_334-DE

A ce titre, la Région souhaite apporter un soutien supplémentaire aux ménages en créant un outil régional qui facilite les projets de rénovation et apporte une aide supplémentaire au financement des travaux : ***l'OBTF – Opérateur Breton de Tiers Financement***, sous la forme d'une Société Publique Locale (SPL).

- **Missions de l'OBTF :**

- Préfinancement des aides financières qui sont versées après les travaux (Ma Prime Rénov', CEE, etc.),

- Financement du reste à charge à travers la délivrance de prêts :
  - Par l'intermédiaire de banques partenaires dans un premier temps,
  - Par la SPL si elle détient un certain capital,
  - Par l'intermédiaire d'une « banque de la rénovation énergétique » nationale à moyen terme (en cours de création).

- **Fonctionnement de l'OBTF :**

Cette société agira en tant que facilitateur financier et s'appuiera sur l'offre locale existante :

Les guichets du réseau Rénov' Habitat Bretagne pour l'accueil et l'orientation

Rénov' Habitat Bretagne — France Rénov' Le service public pour mieux rénover mon habitat

→

Le réseau « MAR » (Mon Accompagnateur Rénov' pour l'accompagnement)

MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' — FRANCE RÉNOV'

- **Constitution de la SPL**

La création de la SPL est prévue début 2026, avec un capital de départ de 1 million d'euros.

La Région Bretagne propose aux collectivités de participer à la constitution de l'OBTF en intégrant le capital de départ. L'engagement financier minimum est de 50 € pour une action.

La Région interviendra sur les territoires des EPCI qui seront actionnaires de l'OBTF.

Ainsi, si Couesnon Marches de Bretagne (CMB) choisit d'entrer dans la constitution de la SPL par l'apport d'un capital, même minime, les habitants de CMB pourront choisir de s'orienter vers un MAR qui sous-traitera avec l'OBTF afin de bénéficier des dispositifs d'avance, de prêts et de financements complémentaires.

Pour autant, si CMB choisit de ne pas entrer dans la constitution de la SPL, les habitants de CMB pourront toujours bénéficier du service défini dans le Pacte Territorial France Rénov', à savoir un accueil par le guichet unique France Rénov', suivi d'un accompagnement possible par le MAR de leur choix. Cependant, ils ne pourront pas prétendre aux dispositifs d'avance, de prêts et de financements complémentaires qui seront proposés par l'OBTF.

Il est à noter que la Région prévoit à moyen terme, de définir une corrélation entre la participation d'une Collectivité au capital de la SPL (nombre d'actions) et le volume d'activité de la SPL sur le territoire de la Collectivité (nombre de projets).

Vu le courrier du Président de la Région Bretagne en date du 23 juillet 2025, proposant à Couesnon Marches de Bretagne de participer à la fondation de la SPL régionale pour la rénovation énergétique des logements privés,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_334-DE

Vu le projet de statuts de la SPL ORTF en date du 22 juillet 2025,

Vu l'avis de la commission Habitat en date du xx novembre 2025 (date à définir),

Monsieur Pascal HERVE, Vice-président en charge de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Contractualisations, propose :

- **D'intégrer la gouvernance de la SPL régionale de tiers financement pour la rénovation énergétique des logements privés,**

- **De prévoir, sur le budget prévisionnel 2026, un apport financier de 50 € (soit une action= entrée au capital de la SPL),**

- **De désigner Monsieur le Président ou son représentant pour représenter Couesnon Marches de Bretagne dans les instances de la SPL,**

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer et exécuter tout document y afférent.**

Vu l'exposé de Monsieur Pascal HERVE, Vice-président en charge de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Contractualisations,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Pascal HERVE, Vice-président en charge de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Contractualisations, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT